



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 17 décembre 2021

compte-rendu N°14/12/2021

Le 17 décembre 2021, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h00 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Thierry BRUYÈRE-ISNARD, maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BRUYERE-ISNARD THIERRY, ANTONIOTTI DANIELE, AMBROSINO ERIC, BERNARD JULIEN, CHALVET CATY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, MARGOTTON MAGALIE, RIO JEAN-LUC, RODIER MURIEL, SERAIDARIAN NATHALIE

Absents excusés : BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, BRUNDO JEAN, SOLIGNAC MICHELLE, DELORME DAVID

Procurations : BRUNDO JEAN A THIERRY BRUYERE-ISNARD, SOLIGNAC MICHELLE A THIERRY BRUYERE-ISNARD

La séance s'est tenue sans public en visio en direct sur la page facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du mardi 28 septembre 2021
- 3- Délibération concernant l'adhésion contrat d'assurance « risques statutaires » pour les agents municipaux
- 4- Convention délégation de maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'habitat forestier du pin de Salzman
- 5- Contrat de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour la modification et aménagement du carrefour quartier des champs RD104/RD351
- 6- Convention avec La fondation 30 millions d'amis pour stérilisation des chats errants
- 7- Délibération relative au temps de travail dans la fonction publique, passage aux 35 heures
- 8- Un premier retour sur la diffusion du projet cœur de village et la poursuite du projet
- 9- Informations diverses :
 - la rénovation de la salle des fêtes , avancement du projet
 - rénovation du bâtiment « REPAIRE »
 - retour sur l'inauguration de la voie douce
 - les panneaux d'information sur les commerces

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (2)

Il rappelle que les conditions exceptionnelles de tenue des conseils municipaux dans le cadre de la crise du COVID 19 sont prolongées.



1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour

- Le remboursement des frais de transport scolaire pour les élèves de Saint Paul le Jeune se rendant à l'école de Banne en point n°9. Les informations diverses passant au point 10. Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu. Pas de remarque. Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

3- Délibération concernant l'adhésion contrat d'assurance « risques statutaires » pour les agents municipaux

Thierry Laurant précise qu'il s'agit d'une assurance qui permet à la commune d'être remboursé en cas de diverses situations dans lesquelles se trouvent les employés communaux titulaires ou contractuels. L'appel d'offres pour obtenir la meilleure proposition a été confié au centre de gestion (CG07).

La proposition est la suivante : CNP assurances avec l'intermédiaire de Sofaxis

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Tous risques : décès, accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité.

Taux 6,47%

Remboursements des indemnités journalières à 90%

Franchise 10 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire

Contrat souscrit en capitalisation sans reprise des antécédents

Date d'effets 1^{er} janvier 2022

Durée 4 ans

Résiliation avec préavis de 4 mois avant l'échéance annuelle

Délai de déclaration des sinistres : 120 jours

Services associés en matière de prévention des risques professionnels

- Agents titulaires et stagiaires ou contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC

Tous risques : Accident de travail, maladie imputable au service, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Taux 0,95%

Franchise 10 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire

Contrat souscrit en capitalisation sans reprise des antécédents

Date d'effets 1^{er} janvier 2022

Durée 4 ans

Résiliation avec préavis de 4 mois avant l'échéance annuelle

Délai de déclaration des sinistres : 120 jours

Services associés en matière de prévention des risques professionnels

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

4- Convention délégitation de maitrise d'ouvrage pour la restauration de l'habitat forestier du pin de Salzmann

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà délibéré sur le principe de participer à ce projet au cours du conseil municipal du 06 avril 2021. Magalie Margotton donne des précisions sur le projet et de la nécessité de passer une convention avec la Communauté de Communes pour le mener à bien.

Le projet « Mobbiodiv'restauration » a pour objet la restauration du pin endémique de Salzmann sur les parcelles communales de Saint Paul le Jeune et Banne. Le projet sera porté par la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes. Ce projet d'environ 60000 euros est subventionné à 85% dans le cadre du plan France Relance. Saint Paul le Jeune participe à hauteur de :

- 10,5% de 50000 euros pour les travaux de coupe et de débusquage avec traction animale
- 12,5% de 10000 euros pour les travaux de scarification.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

5- Contrat de maitrise d'œuvre avec le SDEA pour la modification et aménagement du carrefour quartier des champs RD104/RD351

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été lancée pour aménager le carrefour à Sauvas, quartier des champs. Ce projet entre les deux routes départementales nécessite une étude approfondie. Pour cela le SDEA (syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement) a été sollicité. Une convention est nécessaire pour préciser les modalités de financement de cette étude.

Le montant de l'étude s'élève à 10 000 € HT. Le conseil départemental finance cette opération à 50%, le reste étant à la charge de la commune soit 6 149,68 € TTC

Monsieur le Maire précise que cet aménagement permettra de sécuriser le carrefour, de favoriser les mobilités douces, le covoiturage et la mise en place d'arrêts de bus. D'autre part, la transformation de l'ancienne auberge de la Cocalière en « maisons de pays » doit être valorisée et soutenue. Cet aménagement permettra une meilleure lisibilité de cette nouvelle activité à l'entrée du village.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

6- Convention avec La fondation 30 millions d'amis pour stérilisation des chats errants

Monsieur le Maire rappelle que la présence de nombreux chats errants sur la commune pose problème. Un partenariat avec la fondation 30 millions d'amis permet de stériliser les chats errants capturés. Le vétérinaire de Saint Paul le Jeune se charge de cette intervention chirurgicale. Le coût d'intervention est en moyenne de 75 euros par animal. En passant cette convention avec cette association, nous pouvons nous engager à payer la moitié de cette somme (35 euros). Si on prévoit au budget un montant de 750 euros, on peut envisager 20 stérilisations par ans.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

7- Délibération relative au temps de travail dans la fonction publique, passage aux 35 heures

Monsieur le Maire laisse la parole à Thierry Laurant en charge du personnel. M Laurant indique qu'à partir du 1^{er} janvier, l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique précise que les 35h s'appliquent à l'ensemble du personnel des collectivités territoriales. Il faut dans un premier temps modifier le protocole d'accord puis dans un second temps, il faut que ce document soit présenté en comité technique. Ce n'est qu'après son avis que le conseil municipal aura à délibérer.

8- Un premier retour sur la diffusion du projet cœur de village et la poursuite du projet

Monsieur le Maire demande si après diffusion de la plaquette concernant les aménagements du cœur du village, il y a des retours et des interrogations de la part des habitants. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu également une réunion de restitution à la salle des fêtes qui présentait l'ensemble du projet.

Julien Bernard précise que globalement les retours sont positifs. Il y a cependant des interrogations notamment sur le financement du projet global, sur le stationnement le long de la pharmacie qui est un lieu permettant un arrêt rapide proche des commerces.

Il faut retenir que c'est tout de même une première le fait d'avoir un projet global qui définit à long terme les aménagements projetés. Cela ne se fera pas en un an mais il est nécessaire de chiffrer l'ensemble des aménagements et de rencontrer les financeurs potentiels (Etat, Région, Département).

Il est nécessaire de préciser que les terrains de tennis doivent être déplacés. Nous avons rencontré à ce sujet le président et la vice-présidente du tennis club « Les Vans-Saint Paul le Jeune » afin de bien préciser notre objectif. Les terrains de tennis ne sont pas au bon endroit, ils impactent fortement l'espace public et plus précisément autour de la pharmacie. Notre rencontre récente avec le docteur Faubry et des personnels de santé et para médical confirme l'idée qu'il faut conforter autour de la pharmacie le pôle médical. D'autre part l'espace libéré permettra d'accroître la capacité de stationnement dans cet espace qui sera très propice à l'activité économique de nos commerces.

Nous envisageons donc le déplacement des terrains de tennis au niveau du stade de rugby actuel. Ainsi, un espace sportif est à envisager au niveau du stade avec des vestiaires polyvalents.

Avant la destruction des cours de tennis actuels, nous envisageons donc leur reconstruction dans un autre lieu si les conditions financières sont réunies.

Monsieur le Maire tient à préciser que les travaux de la voie douce qui ont été finalisés à ce jour ont été pris en charge intégralement par la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes. Reste à finaliser le tronçon de l'ancien passage à niveau jusqu'à la pharmacie. Un dossier de travaux va être déposé en janvier auprès des financeurs par la Communauté de Communes.

9- Remboursement des frais de transport scolaire pour les élèves de Saint Paul le Jeune se rendant à l'école de Banne

Comme chaque année, sur demande des parents, la mairie de Saint Paul le Jeune propose de rembourser les frais de transport engendrés par le déplacement de leur enfant sur Banne dans le cadre du regroupement pédagogique.

Le montant s'élève à 1 650 € et concerne 19 enfants

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

10- Informations diverses :

- Rénovation de la salle des fêtes, avancement du projet

L'architecte vient de nous communiquer le rétroplanning des travaux. Il faut considérer que si les délais sont tenus, la salle des fêtes sera indisponible à partir du 15 février jusqu'à fin septembre 2022.

Pour aider les associations de la commune qui utilisent la salle des fêtes, nous avons contacté les mairies voisines (Banne, Saint André de Cruzières, Saint Sauveur de Cruzières, Beaulieu) afin de leur demander si des créneaux étaient possibles sur leurs installations municipales.

Les associations seront informées et peuvent contacter les mairies avoisinantes. Si une participation financière est demandée, c'est la commune de Saint Paul le Jeune qui prendra en charge cette dépense éventuelle.

Pour information, le calendrier des travaux :

- du vendredi 07 janvier au vendredi 28 janvier 2022 > Consultation des entreprises
- du lundi 31 janvier au vendredi 18 février 2022 > Analyse des offres / négociations
- du lundi 21 février au vendredi 18 mars 2022 > Mois de préparation des travaux
- du lundi 21 mars jusqu'à fin août 2022 > Travaux
- Début septembre 2022 > Opérations préalables à la réception
- Fin septembre 2022 > Réception des travaux

- Rénovation du bâtiment « REPAIRE »

Ardèche-Habitat a lancé une consultation pour le choix de maître d'œuvre (Architecte). Les travaux devraient être réalisés d'ici la fin de l'année 2022.

- Retour sur l'inauguration de la voie douce

Nous pouvons considérer que c'est un franc succès. Les habitants du territoire étaient au rendez-vous et la présence de la troupe musicale (Pena) a donné à cette inauguration un côté festif exceptionnel. Nos amis gardois ont apprécié l'évènement et nous rendrons la pareille lors de l'inauguration de la voie douce gardoise sans doute fin 2022.

- Les panneaux d'information sur les commerces

Jean-Luc Rio fait un point sur les panneaux installés le 10 décembre. Ces panneaux ont pour vocation de préciser la localisation des commerces avec accueil du public. Ils remplaceront tous ces panneaux hétéroclites qui sont plus ou moins esthétiques. Nous sommes dans l'attente de deux autres panneaux qui indiqueront les commerces du centre ancien et de l'autre côté de l'avenue Jean Radier. Tous les commerçants ont été associés et informés de la démarche. C'est pour répondre à leurs demandes que les panneaux concernant les commerces de Sauvas ont été ajoutés.

- Les éléments démographiques communiqués par l'INSEE

A compter du 1^{er} janvier 2022, la population de Saint Paul le jeune est définie par :

Sa population municipale de 958 habitants.

Sa population comptée à part de 21 habitants.

Sa population totale de 979 habitants.

Monsieur le Maire précise que pour les élections c'est la population municipale qui est retenue.

- Les colis de Noël préparés par le CCAS.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des membres du CCAS et de la municipalité pour avoir pris sur leur temps pour cette distribution de plus de 200 colis. Il tient à remercier Joanne Dusautoir qui s'est beaucoup investie dans cette opération. Le choix de prendre uniquement des produits locaux est un pari audacieux et une réussite. Nous avons eu beaucoup de remerciements de la part des habitants. Il faut bien comprendre la signification de ce colis. Ce n'est pas un colis pour des nécessiteux et lorsque des personnes sont dans le besoin nous savons les aider. Non, ce colis c'est autre chose, c'est un hommage aux personnes de plus de 70 ans de la part du conseil municipal. Et comme le précise Jean-Luc Rio, c'est un moment de rencontre avec nos aînées et de maintien du lien social.

Joanne Dusautoir donne des précisions. Bien sur, il y a quelques mécontents qui ont trouvé le colis un peu léger ou qui ne veulent rien recevoir de la municipalité. Des cas exceptionnels qui ne comprennent pas le sens de ce colis de Noël. Dommage. Il faut rappeler qu'au temps du fameux « repas des aînées » seule une petite centaine de personnes en profitait. Les remarques étaient les mêmes (quantité et qualité du repas, musique...). Avec le colis nous touchons plus de 200 personnes !

- Les travaux de réfection de la rue Louis Roux

Les travaux sont terminés. Un excellent travail. Il faut penser maintenant à la régulation de la vitesse. Une zone 30 pourrait être la solution. D'autre part, il est urgent d'aménager l'arrivée du passage des mineurs sur la rue Louis Roux.

- L'éclairage public

L'ensemble des ampoules des luminaires publics sont en cours de remplacement. L'opération sera terminée à la mi-janvier. Plus d'économie, moins de pollution lumineuse sans éteindre complètement l'éclairage public. L'objectif que nous nous sommes fixés est atteint.

- Retour sur la rencontre avec l'association de chasse

Une rencontre extrêmement intéressante qui a permis, dans un climat serein, d'aborder tous les problèmes soulevés. Un accord a été trouvé afin d'informer les habitants de lieux de battue organisée durant la période de chasse. Une information est communiquée sur Illiwap et Facebook le matin et en début d'après-midi de chaque battue. Il s'agit d'une zone large qui permet de connaître le périmètre de battue tout en sachant que des chasseurs isolés (non associés à la battue) peuvent se trouver sur tout le territoire communal.

- Ambassadeur Illiwap

Jean-Luc Rio en charge de la communication nous informe que nous sommes devenus « ambassadeur Illiwap ». En effet, nous avons plus de 600 abonnés à notre service ILLIWAP. De plus, cette application a été adoptée par d'autres communes de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une bien meilleure année 2022, ce qui est moins certain, avec les informations récentes sur le covid19.

La séance est levée à 22h00.



Le Maire

Le secrétaire de séance

Thierry Bruyere-Isnard

Thierry Laurant

